

Protocole de mise en œuvre relatif au codage des dates de caisses à l'intention de l'industrie

November 17, 2011 FINAL

Publication : Automne 2011
Version : 2011-11-17



1500, rue Don Mills, bureau 800, Toronto, Ontario M3B 3L1

Tél. : 416.510.8039 Téléc. : 416510.1916 www.gs1ca.org

TABLE DES MATIÈRES

AUTOMNE 2011

1	ÉNONCÉ D'ORIENTATION	3
2	APERÇU DU PROTOCOLE.....	3
2.1	Objectif	3
2.2	Champ d'application.....	3
2.3	Mise en œuvre	3
3	RECOMMANDATIONS.....	3
3.1	Utilisation normalisée des dates	3
3.2	Dates lisibles par l'individu.....	4
3.3	Dates lisibles par l'ordinateur.....	5
4	MISE EN ŒUVRE.....	6
5	RÔLES	7
6	ACCEPTATION	7

1 ÉNONCÉ D'ORIENTATION

Ce protocole décrit la façon dont l'industrie canadienne entend améliorer la fraîcheur des produits grâce à un meilleur renouvellement du stock. Pour ce faire, l'utilisation des dates sur les caisses des produits sera normalisée. Cette approche s'harmonise avec l'intention de l'industrie à faciliter l'amélioration des processus de chaîne d'approvisionnement grâce à l'adoption des normes mondiales GS1.

2 APERÇU DU PROTOCOLE

2.1 Objectif

Ce protocole reflète l'accord de l'industrie d'adopter le marquage et la communication standard des informations des dates sur les caisses. Cela comprend les formats lisibles par l'individu et l'ordinateur, en base des normes GS1.

2.2 Champ d'application

Ce protocole s'applique à toutes les catégories de caisses congelées et laitières. Ce protocole peut être étendu à l'avenir pour comprendre plus de catégories.

2.3 Mise en œuvre

Ce protocole identifie quand les partenaires commerciaux commenceront à adopter ces normes.

La mise en œuvre au niveau de la compagnie demeure volontaire.

3 RECOMMANDATIONS

November 17, 2011 FINAL

3.1 Utilisation normalisée des dates

Le renouvellement optimum des caisses de produits requiert la visibilité des dates d'expiration et des dates Meilleur avant. Les fabricants devraient appliquer un format commun pour exprimer soit la date Meilleur avant soit la date d'expiration sur toutes les caisses de produits que ce protocole vise.

L'industrie procédera à adopter les définitions mondiales GS1 pour les dates Meilleur avant et d'expiration.

Expression

Définition

Meilleur avant

La date limite de consommation ou la date limite d'utilisation optimale d'un produit. C'est une déclaration de la qualité.

Date d'expiration

La date qui détermine la date limite de consommation ou d'utilisation d'un produit. Sa signification est établie selon le contexte de l'article commercial.

3.2 Dates lisibles par l'individu

Tous les partenaires commerciaux adopteront un format standard pour exprimer les informations de dates lisibles par l'individu (c'est-à-dire imprimées). Cette information comprend trois parties, notamment :

Partie 1 Type de date – le type de la date communiquée, notamment :

- Meilleur avant
- Best Before/Meilleur Avant
- Expiration

Partie 2 Format de la date – la façon de lire la date, notamment **YYYY-MM-DD**

Partie 3 La date

La norme mondiale en matière d'expression de la date lisible par l'individu (imprimée) est YYYY-MM-DD

- YYYY = quatre chiffres expriment l'année
- MM = deux chiffres expriment le mois
- DD = deux chiffres expriment le jour

Par exemple, le 8 décembre 2008 est exprimé comme

Meilleur avant YYYY-MM-DD 2008-12-08

ou

Best Before/Meilleur Avant YYYY-MM-DD 2008-12-08

ou

Expiration YYYY-MM-DD 2008-12-08 2011 FINAL

Tous les partenaires commerciaux doivent savoir que le Règlement sur les aliments et les drogues (section B.01.007) définit le format de date requis pour le produit qui sera commercialisé au détail. Dans ce cas, tous les règlements d'étiquetage des produits de consommation s'appliquent.

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) offre l'interprétation de ces règlements dans une [communication ACIA](#) (anglais).

L'ACIA fournit des informations sur l'étiquetage des produits de consommation à www.inspection.gc.ca/francais/tocf.shtml.

Note 1 Des abréviations sont acceptées dans des situations exceptionnelles, notamment si l'espace dédié à l'impression sur la caisse ou sur l'emballage est limité. Si nécessaire, utilisez les abréviations qui suivent :

- MA Y-M-D (p.ex BB Y-M-D 2008-12-08)
ou
- BB/MA Y-M-D (p.ex. BB/MA Y-M-D 2008-12-08)
ou
- EXP Y-M-D (p.ex. EXP Y-M-D 2008-12-08)

3.3 Dates lisibles par l'ordinateur

En plus des dates lisibles par l'individu, tous les partenaires commerciaux sont en mesure d'adopter un format normalisé pour exprimer les informations des dates lisibles par l'ordinateur, notamment les codes à barres. Ces informations sont exprimées en utilisant la norme de code à barres GS1-128 qui comprend quatre parties, notamment :

- Partie 1** Identifiant d'application (AI) 01 de GS1
Il indique que l'information qui suit est un Code article international (GTIN)
- Partie 2** GTIN
- Partie 3** Identifiants d'application 15 ou 17 de GS1
AI 15 indique que l'information qui suit est une date Meilleur avant.
AI 17 indique que l'information qui suit est une date d'expiration.
- Partie 4** Date Meilleure avant ou d'expiration
Cette date est exprimée en utilisant le format normalisé YYMMDD

Exemple 1 Code à barres de caisse GS1-128 (produit à poids fixe)

Le produit est un GTIN 10012345678902 dont la date Meilleur avant est le 3 avril 2008.
Cette information est codée comme suit :

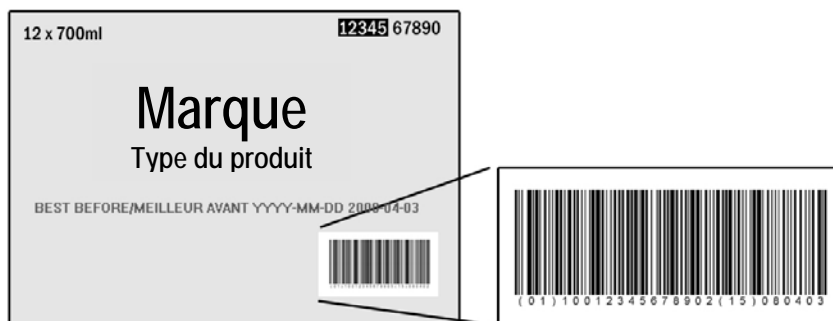


Exemple 2 Code à barres de caisse GS1-128 (produit à poids variable)

Le produit est un GTIN 95012345678903 dont la date Meilleur avant est le 25 novembre 2007. Cette information est codée comme suit :



Exemple 3 Cet exemple montre la façon dont les dates interprétables par l'individu et l'ordinateur apparaissent sur une caisse.



4 MISE EN ŒUVRE

L'industrie convient d'utiliser les formats et les définitions des codes de dates de ce protocole, ce qui permettra de gérer le renouvellement des stocks. L'industrie reconnaît que le format normalisé de date que ce protocole contient sera accepté comme norme sectorielle à compter du 1er janvier 2012.

La mise en œuvre et l'utilisation sont volontaires et doivent être discutées entre les partenaires commerciaux.

November 17, 2011 FINAL

5 RÔLES

Les signatures que les associations apposent représentent l'acceptation de leurs membres.
GS1 Canada fournira du support et des sessions de formation aux entreprises qui mettent en œuvre le protocole approuvé.

6 ACCEPTATION



Retail Council of Canada (RCC) *

David Wilkes

Premier vice-président

Nom

Titre

9 septembre 2008

Signature

Date



Produits alimentaires et de consommation du Canada (PACC)

November 17, 2011 FINAL

Lesley McKeever

Première vice-présidente, Affaires de l'industrie

Nom

Titre

Signature

17 novembre 2011

Date



Fédération canadienne des épiciers indépendants (FCEI)

Ward Hanlon

Vice-président, Relations avec l'industrie

Nom

Titre

21 octobre 2008

Signature

Date

*Approuvé premièrement par le Conseil canadien des distributeurs en alimentation et transféré au RCC.